



FFSA



18<sup>ème</sup>

**RALLYE TERRE  
de LANGRES HAUTE MARNE  
( P E A )**

**30 juin – 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017**

**CHAMPIONNAT de FRANCE des RALLYES TERRE  
CHAMPIONNAT de FRANCE JUNIOR**

**Règlement**

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent Règlement , la Liste des Concurrents engagés, les Horaires de Convocations, les Classements et les divers Documents concernant les Equipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront et seront consultables sur le site de l'ASA LANGRES : [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com).

ASA LANGRES BP 15 19 place de la Crémaillère 52200 LANGRES

Tél / fax : 03 25 90 25 24

e-mail: [asalangres@free.fr](mailto:asalangres@free.fr)

site internet : [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com)

## **SOMMAIRE**

### **PROGRAMME – HORAIRES**

#### **Article 1. ORGANISATION**

- 1.1. Officiels
- 1.2. Eligibilité
- 1.3. Vérifications

#### **Article 2. ASSURANCES**

#### **Article 3. CONCURRENTS et PILOTES**

- 3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions
- 3.2. Equipages
- 3.3. Ordre de Départ

#### **Article 4. VOITURES et EQUIPEMENTS**

- 4.1. Voitures autorisées
- 4.2. Pneumatiques
- 4.3. Assistance

#### **Article 5. PUBLICITE**

#### **Article 6. SITES et INFRASTRUCTURES**

- 6.1. Description
- 6.2. Reconnaissances
- 6.3. Carnet de Contrôle
- 6.4. Circulation

#### **Article 7. DEROULEMENT du RALLYE**

- 7.1. Départ
- 7.2. Dispositions générales relatives aux Contrôles
- 7.3. Contrôles : CP – CH – Mise hors course
- 7.4. Contrôle de Regroupement
- 7.5. Epreuves Spéciales (E.S)
- 7.6. Parc Fermé

#### **Article 8. RECLAMATIONS – APPELS**

#### **Article 9. CLASSEMENTS**

#### **Article 10. PRIX**

#### **Annexes 1 à 5**

Conforme au Règlements standard de la F.F.S.A

## PROGRAMME - HORAIRES

|   |  |
|---|--|
| <u>Lundi 15 mai 2017</u>                  | Parution du Règlement et Ouverture des Engagements   |
| <u>Lundi 12 juin 2017</u>                 | Clôture des Engagements (à minuit, le cachet de la Poste faisant foi) pour les Concurrents inscrits au Championnat désirant être engagés en priorité, ainsi que les Concurrents du Championnat de France Junior  |
| <u>Lundi 19 juin 2017</u>                 | Clôture des Engagements (à minuit, le cachet de la Poste faisant foi) pour les autres Concurrents.   |
| <u>Vendredi 23 juin 2017</u>              | Publication de la Liste des Engagés sur le site de l'ASA LANGRES: <a href="http://www.asalangres.com">www.asalangres.com</a><br>Terre de France : <a href="http://www.terre-de-france.org">www.terre-de-france.org</a> / FFSA : <a href="http://www.ffsa.org">www.ffsa.org</a> |
| <u>Vendredi 30 juin 2017</u>              | <b>→Espace Turenne 52200 Langres</b>   |
| 16 h 00 à 22 h 00                         | Vérifications des Documents Administratifs Salle du Foyer Fernandel  |
| 16 h 15 à 22 h 15                         | Vérifications Techniques Espace Turenne 5200 LANGRES   |
| 21 h 15                                   | Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs Salle des Fêtes de Langres Place des Etats Unis  |
| 23 h 00                                   | Publication de la Liste des Equipages autorisés à prendre le départ et de l'ordre des départs de la 1 <sup>ère</sup> Etape   |
| <u>Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017</u> | <b>→Parc de Blanchefontaine 52200 Langres</b>  |
| 06 h 00                                   | Distribution du Road Book  |
| 07 h 00                                   | Départ de la 1 <sup>ère</sup> Etape  |
| 18 h 58                                   | Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> Etape   |
| 22 h 30                                   | Affichage du Classement partiel provisoire à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> Etape et de l'ordre des départs de la 2 <sup>ème</sup> Etape   |
| <u>Dimanche 2 juillet 2017</u>            | <b>→Parc de Blanchefontaine 52200 Langres</b>  |
| 05 h 30                                   | Distribution du Road Book  |
| 06 h 30                                   | Départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape  |
| 15 h 32                                   | Arrivée Finale du Rallye<br>Remise des Prix sur le Podium<br>Vérifications finales :<br>Affichage du Classement Final provisoire 30 mn maxi après l'Arrivée en Parc Fermé du dernier Concurrent  |

## Article 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Langres organise le 30 juin – 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017, en qualité d'Organisateur Administratif et Technique

▪ sous le patronage de la Ville de Langres et du Conseil Départemental de la Haute-Marne

un Rallye Automobile dénommé :

**18<sup>ème</sup> RALLYE PEA TERRE de LANGRES HAUTE-MARNE**

comptant pour le Championnat de France des Rallyes Terre et le Championnat de France des Rallyes Junior

Ce Rallye sera doublé par un Rallye VHC dénommé :

**6<sup>ème</sup> RALLYE PEA TERRE de LANGRES HAUTE-MARNE VHC RETROCOURSE - ART et CREATION**

Le présent Règlement a été reçu par :

▪ la Fédération du sport Automobile en date du : 23 mai 2017 Permis d'Organisation N°522

### COMITE D'ORGANISATION

Maryse THOMAS Présidente de l'ASA LANGRES  
Le Comité Directeur de l'ASA LANGRES et ses Bénévoles  
La Ville de LANGRES et ses Services  
Le CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE-MARNE

### ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

ASA de LANGRES, représentée par Madame Maryse THOMAS, Présidente

### ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA de LANGRES, représentée par Monsieur Freddy VANNOYE

### SECRETARIAT du RALLYE

ASA LANGRES B P 15 52200 LANGRES

tél./fax 03 25 90 25 24

e.mail : [asalangres@free.fr](mailto:asalangres@free.fr)

site internet : [www.asalangres.wix.com/asalangres](http://www.asalangres.wix.com/asalangres)

### PERMANENCE du RALLYE :

du jeudi 29 juin au dimanche 2 juillet 2017

Salle des Fêtes de Langres Place des Etats-Unis 52200 LANGRES

### AFFICHAGE OFFICIEL :

Parc de Blanchefontaine : Parc Fermé / Regroupement Place des Etats-Unis 52200 LANGRES

Espace Eponine : Parc d'Assistance 52200 LANGRES



|                                     |                    |                |
|-------------------------------------|--------------------|----------------|
| Chronomètres                        | Claude BRANDENBERG | 19522 – 03 12  |
|                                     | Jacques SIGWALT    | 11051 – 04 11  |
|                                     | Liliane VURPILLOT  | 31083 – 04 11  |
|                                     | Françoise FRANCHI  | 214894 – 03 05 |
|                                     | Gérard CARCHON     | 211678 – 03 05 |
|                                     | Florent GILLARDIN  | 162450 – 04 14 |
|                                     | Amélie GILLARDON   | 161510 – 04 14 |
|                                     | Daniel VERNET      | 147321 – 05 08 |
| Médecin Chef                        | Patrick CHERREAU   |                |
| Responsable Classement Informatique | David GUIBLAIN     | 134494 – 04 18 |
| Relations avec la Presse            |                    |                |
| Speaker                             | Frédéric LOMBARD   | 2425 - 05 02   |

## 1.2 ELIGIBILITE

Le 18<sup>ème</sup> RALLYE PEA TERRE de LANGRES HAUTE-MARNE compte pour :

- le Championnat de France des Rallyes Terre 2017
- le Championnat de France des Rallyes Terre Deux Roues Motrices 2017
- le Championnat de France des Rallyes Junior 2017
- les Challenges des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile et de l'ASA LANGRES 2017
- le Trophée des Rallyes Terre des Manufacturiers

## 1.3 VERIFICATIONS

Conforme au Règlement standard de la F.F.S.A

Les Equipages régulièrement engagés pourront consulter les sites internet [www.asalangres.com](http://www.asalangres.com) et <http://www.terre-de-France.org> pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement,
- de leur heure de convocation aux vérifications administratives.

Les Vérifications Administratives auront lieu :

**Vendredi 30 juin 2017 de 16 h 00 à 22 h 00**  
Foyer Fernandel Espace Turenne 52200 LANGRES

Le Directeur de Course ou un de ses Adjoint, délégué par ce dernier participera aux Vérifications Administratives.

### Rappel lors des Vérifications des documents :

- Présentation des documents.
- Si la voiture n'appartient au Pilote, autorisation écrite et certifiée du Propriétaire de la Voiture.
- Se présenter avec les photocopies de : Licences, Permis de Conduire, normalement envoyées lors de l'engagement, rappel des Dispositions Préfectorales.

Les Vérifications Techniques auront lieu:

**Vendredi 30 juin 2017 de 16h15 à 22h15**  
Espace Turenne 52200 LANGRES

**1.3.12.** Les Vérifications finales auront lieu au Garage H AUTO Zone Commerciale de la Tuilerie 52200 LANGRES, le dimanche 2 juillet 2017 pour les voitures désignées pour ces vérifications.

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à **60 € T.T.C.**

## ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 3 - CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

#### **3.1.1 Concurrents Admis**

**Articles 3.1.2 à 3.1.4 et 3.1.6 à 3.1.9** (Cf. au Règlement standard FFSA des Rallyes).

**3.1.5.** Toute Personne qui désire participer au 18<sup>ème</sup> Rallye Terre de Langres doit adresser au Secrétariat du Rallye la Demande d'Engagement ci-jointe, dûment complétée avant le :

**Lundi 12 juin 2017 minuit pour les Concurrents inscrits au Championnat de France et ainsi que Concurrents du Championnat de France Junior**  
**Lundi 19 juin 2017 minuit pour les autres Concurrents**  
**(cachet de la poste faisant foi).**

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou e-mail, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

**Au cas où le nombre d'engagés maximum serait atteint avant la date de clôture des engagements, les Concurrents concernés seraient inscrits sur une liste d'attente tenue par ordre chronologique. Tout Concurrent concerné sera avisé de son inscription et de son rang sur cette liste d'attente.**

**3.1.10.** Le nombre des engagés est fixé à **130 voitures pour le Rallye MODERNE et 30 voitures pour le Rallye VHC**. Dans le cas où le nombre des Engagés au 18<sup>ème</sup> RALLYE PEA TERRE de LANGRES HAUTE-MARNE (130 voitures), ne serait pas atteint, le nombre des Engagés au 6<sup>ème</sup> RALLYE TERRE de LANGRES VHC sera augmenté sans toutefois que le total des 2 Rallyes ne dépasse les **160** voitures. Une liste d'attente pourra être créée.

**3.1.11.1.** Les Droits d'Engagement sont fixés :

- **850 €** avec la publicité facultative de l'organisateur
- **1700 €** sans la publicité facultative de l'organisateur
- **800 €** avec 1 licencié de l'ASA Langres à bord, sinon tarif normal.
- **750 €** avec 2 licenciés de l'ASA Langres à bord,
- **800 €** pour les Concurrents du Championnat de France Junior
- **800 €** pour les équipages 100 % étranger

**3.1.12.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent et des documents suivants :

- ♦ **Photocopie des Permis de Conduire du Pilote et du Copilote**
- ♦ **Photocopie des Licences du Pilote et du Copilote**
- ♦ **Photocopie de la Licence Concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'Equipe**
- ♦ **Photocopie de la Fiche d'Homologation**
- ♦ **Autorisation du Propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'Equipe**
- ♦ **le Plan de disposition de l'Assistance de l'équipage et son souhait d'implantation à l'intérieur du Parc.**

**Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'ASA LANGRES.** Ils seront mis à l'encaissement le **27 juin 2017**.

Les confirmations d'engagement seront publiées à partir du **23 juin 2017** sur les sites de l'ASA LANGRES et de TERRE DE FRANCE.

**Pour les Concurrents Étrangers, lors des vérifications administratives, il ne sera accepté que des espèces ou chèques certifiés dits « chèque de banque » ou par virement sur demande de RIB.**

## **3.2 Equipages**

**Conforme aux Articles 3.2.2 à 3.2.6 et 3.2.8** (Cf.au Règlement standard FFSA des Rallyes)

**3.2.5. Le port de la Cagoule et des Bottines homologuées FIA est obligatoire.**

**3.2.7.** Il n'y a pas de Briefing obligatoire

Un Briefing écrit sera remis contre élargement lors des Vérifications Administratives.

## **3.3 Ordre de Départ**

**Conforme au Règlement Championnat de France des Rallye Terre.**

**3.3.1.** Hors reconnaissances, les départs des 10 premières voitures minimum et des 20 premières voitures maximum seront donnés de 2 minutes en 2 minutes. Lors de la première étape, le premier Concurrent du Championnat de France Junior bénéficiera également d'un écart d'au moins 2 minutes.

Un écart d'au moins 2 minutes sera respecté après le dernier concurrent du championnat de France Junior..

Des **stickers 2'** de couleurs différentes seront distribués à chaque départ d'étape à la Sortie du Parc Fermé.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

**La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée à la personne désignée à cet effet par la FFSA pour validation.**

**Bénéficieront, dans leur groupe, d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :**

- **Les pilotes inscrits au CFR Terre,**
- **Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées,**
- **Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1er concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart d'au concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart d'au moins 2', pour le 1er avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.**

### **3.3.3 Parc Fermé de Départ**

**Dans un parc prévu à cet effet, qui pourra être le Parc de regroupement, à l'issue du Tour de Reconnaissance, avant ou après le Parc d'Assistance, les Concurrents observeront un arrêt d'une durée minimum de 20 minutes sous régime de Parc Fermé appelé Parc Fermé de Départ.**

**Quel que soit l'ordre d'entrée dans ledit parc, les équipages quitteront celui-ci dans l'ordre et aux heures de départ affichés au Tableau officiel.**

**Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1 minute, par minute ou fraction de minute de retard.**

**3.3.5.** Le Comité d'Organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye et les 2 panneaux portant les numéros de compétition réglementaires.

**3.3.6** Des numéros de compétition supplémentaires de 22 cm de haut, de couleur orange seront fournis par l'Organisateur aux Vérifications Administratives ; ils devront être apposés à l'extérieur en haut et vers l'avant des vitres latérales arrière, en haut à droite de la lunette arrière. Toute absence sera sanctionnée de façon équivalente au défaut de panneaux de portières.

## **ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**Conforme au Règlement standard de la FFSA.**

#### 4.1. Voitures autorisées

- Groupe A et FA, y compris WRC (2.0 et 1.6T homologuées avant le 1er septembre 2016), S2000 2.0, Atmo et S2000 1.6T (RRC), Super 1600,
- Groupe R
- Groupe N et FN
- Groupe F 2000
- Les voitures des Coupes de Marque admises par la FFSA dans ce Championnat.

##### 4.1.1. Vitres

Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres.
- un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/carrosserie). De chaque côté du bandeau publicitaire un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur.
- Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposé le numéro d'identification (numéro de course) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).
- l'utilisation de films argentés ou fumés sur les vitres latérales, la vitre arrière et la vitre du toit ouvrant est autorisé en respect de l'article 11 point 11.1 de l'article 253 de l'annexe J.

#### 4.3. Assistance

Conforme au Règlement standard FFSA.

L'assistance est autorisée uniquement dans le Parc d'Assistance, Espace Eponine 52200 Langres.

La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de 60 m<sup>2</sup> par voiture + 40 m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper, il en est de même pour les surfaces demandées par un préparateur ou un loueur.

60 m<sup>2</sup> seront attribués à chaque concurrent inscrit à une Coupe de Marque. Cependant, un concurrent pourra acheter un emplacement supplémentaire qui sera facturé 8 €/m<sup>2</sup> selon les disponibilités de l'organisateur.

Le plan de disposition souhaitée devra être joint à la demande d'engagement.

##### 4.3.2.1 Parc d'Assistance

Le parc d'assistance est indiqué dans l'itinéraire du Rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, ce parc est le même pour toute la durée du Rallye.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les Organismes fourniront une Plaque d'Assistance à chaque équipage ainsi, qu'un triangle portant la lettre A et le N° du Concurrent à coller sur le pare brise. La plaque et le triangle devront être fixés sur le véhicule et, permettront d'accéder au parc d'assistance. Un seul véhicule par équipage sera autorisé dans le parc.

##### 4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé au concurrent :

- ▶ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans.
- ▶ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- ▶ **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- ▶ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets ou les déposer dans les poubelles prévues et mises à disposition par l'organisation, lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**ATTENTION : Les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les Concurrents**

#### 4.6. IDENTIFICATION des VOITURES

4.6.1. Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des Rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les Concurrents, dont la spécificités techniques figurant sur la Fiche d'Homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans le cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la Publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

VOIR ANNEXE 1 ET 2 : Nouvelles dispositions d'identification des voitures

#### ANNEXE 1

Additif au livret "Rallyes" de la Réglementation 2012 de la FFSA, page 15-16.

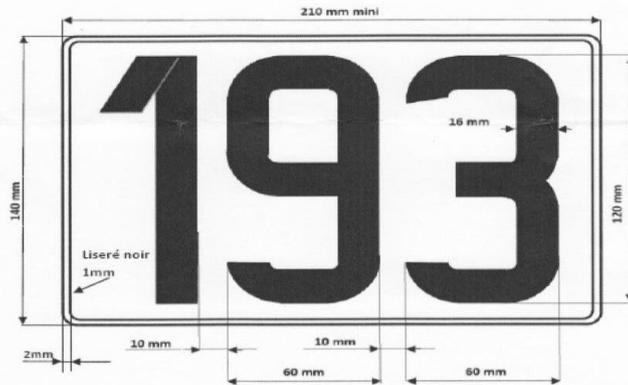
L'article 4.6 est remplacé par le nouvel article 4.6 ci-dessous

#### REGLEMENT STANDARD DES RALLYES

##### 4.6. IDENTIFICATION DES VEHICULES.

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des véhicules de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des véhicules se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x 140mm), l'une située à l'avant du véhicule, et l'autre à l'arrière. Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour l'épreuve.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :

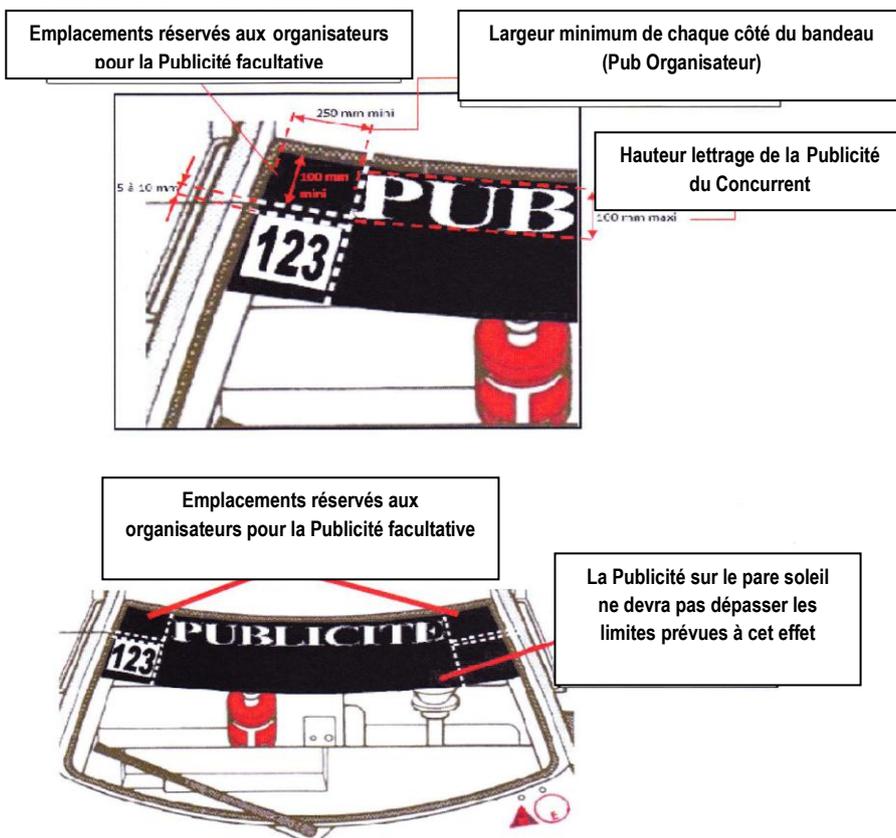


Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur du pare-brise, coté opposé au poste de pilotage.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

## POSITION PLAQUE AVANT



7

## ARTICLE 5 - PUBLICITE

Conformément au règlement standard FFSA des Rallyes et au règlement FFSA du Championnat de France des Rallyes Terre. La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable avec le Comité d'Organisation, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur le Rallye « Terre de Langres Haute-Marne », son Nom ou son Image de marque est interdite. Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les Contrevenants.

## ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

## 6.1. Description

Le 18<sup>ème</sup> RALLYE TERRE de LANGRES HAUTE – MARNE présente un Parcours de 525 kms 300 (reconnaisances incluses).

Il est divisé en 2 Etapes et 6 Sections. Il comporte 10 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 144 kms 800.

1<sup>ère</sup> Etape Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017

E.S 1 / 4 : APREY -- FLAGEY → 13 kms 500

E.S 2 / 5 : SAINTS – GEOSMES -- NOIDANT-le-ROCHEUX → 12 kms 200

E.S 3 / 6 : PERROGNEY-les-FONTAINES -- VAUXBONS → 12 kms 200

2<sup>ème</sup> Etape Dimanche 2 juillet 2017

E.S 7 / 9 : SAINTS-GEOSMES -- PERRANCEY-les-VIEUX-MOULINS → 21 kms 500

E.S 8 / 10 : THIVET -- ROLAMPONT → 13 kms 000

## 6.2. Reconnaissances

Les reconnaissances libres sont interdites, la reconnaissance de chaque étape se fera le matin même.

Le Road Book sera distribué 1 Heure avant le Départ qui se fera de minute en minute au Parc de Blanchefontaine Place des Etats Unis pour l'étape du samedi 1<sup>er</sup> juillet et pour celle du dimanche 2 juillet

**Toute circulation sur les chemins du 18<sup>ème</sup> Rallye Terre de Langres Haute-Marne sera considérée comme reconnaissance selon l'article 6.2.4 du règlement standard des rallyes.**

**Les cahiers de prises de notes ne sont pas fournis par l'Organisateur et sont libres.**

En cas d'abandon ils doivent être restitués soit à un Poste de Commissaire soit à la Direction de Course.

## 6.3. Carnet de Contrôle

Conforme au Règlement standard FFSA.

## 6.4. Circulation

Conforme au Règlement standard FFSA.

# ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

## 7.1. Départ

Conforme au règlement standard FFSA.

## 7.2. 11 Dispositions générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont:

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| DIRECTEUR de COURSE                       | ☞ Blouson « Directeur de Course » |
| COMMISSAIRES de ROUTE                     | ☞ Combinaison blanche ou orange   |
| CHEF DE POSTE                             | ☞ Chasuble orange                 |
| CHARGE des RELATIONS avec les CONCURRENTS | ☞ Blouson «Relation Concurrent»   |

## 7.3. Contrôle de passage (CP) - Contrôle horaires (CH) - Mise hors course

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.16 : Nouveau départ après abandon / Rallye 2

**Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :**

- avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le Rallye
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\* NB : ce document devra être transmis au Collège des Commissaires Sportifs dès que possible, et au plus tard 30 minutes avant la publication

de la liste de départ de la 2<sup>ème</sup> étape.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie(groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Préalablement et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

## 7.4 Contrôle de regroupement

Conforme au règlement standard FFSA.

## 7.5. Épreuves spéciales (E S)

Conforme au règlement standard FFSA TERRE.

### 7.5.20. Séance d'essai

Une séance d'essais sera organisée le vendredi 30 juin 2017 de 9 h 00 à 15 h 00.

Elle est réservée aux Concurrents qui en feront la demande sur le Bulletin d'Engagement et qui auront acquitté un droit de 150 €.

Seul l'Equipage engagé peut participer à cette séance. Les Pilotes et Copilotes devront être en tenue de course, porter le Badge d'Identification prévu à cet effet et le présenter impérativement au Directeur de Course en poste au Départ de l'Epreuve Spéciale d'Essais. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

### 7.6. Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA des Rallyes et au règlement du Championnat de France des Rallyes Terre FFSA..

9.3 Les résultats du Rallye seront affichés le dimanche 26 juin 2016 et au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc Fermé du dernier Concurrent au Parc d'Arrivée : Parc Fermé de Blanchefontaine.

9.4 Le Classement Final provisoire de Fin de Rallye, devient définitif 30 minutes après l'affichage des résultats.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée, tel que renseignés dans le tableau ci-dessous, l'Organisateur mettra en place un Parc de Repositionnement sous régime de Parc fermé en amont du podium.

Podium Final :

- Classement Général
- Classement « Pilotes Régionaux » LRSA et ASA
- Classement Championnat Terre 2 Roues Motrices
- Classement Championnat de France Junior
- Classement Trophée des Manufacturiers
- Tous les Concurrents classés devront passer sur le podium

## Article 10 – PRIX

### 10. 1 REMISE DES PRIX

La Remise des Prix se déroulera le dimanche 2 juillet 2017 sur le Podium d'arrivée, Parc de Blanchefontaine Place des Etats Unis 52200 LANGRES.

Les prix en espèces seront répartis de la façon suivante:

|                        | 1 <sup>er</sup> | 2 <sup>ème</sup> | 3 <sup>ème</sup> | Total           |
|------------------------|-----------------|------------------|------------------|-----------------|
| Classement général     | 850 €           | 650 €            | 450 €            | 1 950 €         |
|                        |                 |                  |                  |                 |
| Classement par classe  |                 |                  |                  |                 |
| de 1 à 3 partants      | 450 €           |                  |                  |                 |
| de 4 à 5 partants      | 850 €           |                  |                  |                 |
| de 6 à 10 partants     | 850 €           | 450 €            |                  |                 |
| Si plus de 11 partants | 850 €           | 450 €            | 220 €            | x 22 = 31 920 € |
|                        |                 |                  |                  |                 |
|                        |                 |                  |                  |                 |
| Classement Féminin     | 450 €           |                  |                  | 450 €           |
| TOTAL                  |                 |                  |                  | 34320 €         |

Répartition des Classes : conforme à l'Article 4 du règlement standard des Rallyes FFSA)

N / FN: 1 - 2 - 3 - 4

A / FA: 5 - 5K - 6 - 6K - 7 - 7K - 7S - 8 - 8W

R : 1 - 2 - 2J - 3 - 4 - 5

F2000 : 11 - 12 - 13 - 14

- ▶ Les prix sont cumulables mais les coupes ne le sont pas.
- ▶ Les chèques de prix seront envoyés dans la semaine suivant le rallye.
- ▶ Des coupes récompenseront des commissaires après tirage effectué par le Comité d'Organisation.

Ville de LANGRES

Plan de Situation des différents Sites

P C Course → Salle des Fêtes

Vérifications Administratives → Foyer Fernandel

Vérifications Techniques → Quartier Turenne

Parc Fermé et Regroupement → Parc de Blanchefontaine

Parc d'Assistance → Quartier Turenne et Espace Eponine

Salle de Presse → Salle ADAM

